

Séance extraordinaire du 10 février 2016

À cette séance extraordinaire tenue le dixième jour du mois de février de l'an deux mille seize, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier (absent)*

*Monsieur Gaétan Parent
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Renonciation à l'avis de convocation

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

Marge de crédit au montant de 500 000 \$ et conditions de Desjardins Entreprises – Chaudière-Nord

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

3784-02-16

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les membres du conseil municipal accepte la marge de crédit au montant de 500 000 \$ de Desjardins Entreprises – Chaudière-Nord et s'engage à respecter les conditions :

- Le taux d'intérêt sera : taux préférentiel + 0 %. Actuellement le taux préférentiel est à 2.70 %.*
- La marge de crédit n'est pas admissible aux ristournes.*
- Un frais ¼ % pour la mise en place est chargé (1 250 \$)*

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 19 :15 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier